

CIL Cap Brun – Petit Bois

Les Cyclamens
Chemin des Moineaux
83000 Toulon

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mai 2015

La première partie de la réunion, réservée aux seuls membres s'est tenue de 17H00 à 17H30, salle Franck Arnal, et a réuni 36 des adhérents du CIL ayant émargé la feuille de présence, sur les 193 à jour de cotisation à cette date, auxquels se sont ajoutées 39 procurations. Le nombre total de votants s'est donc élevé à 75.

Après un bref rappel par Gérard GACHOT, président, de la façon dont l'AGO statutaire se tiendrait, immédiatement suivie d'une réunion publique à laquelle participeraient les élus communaux, la parole a été donnée au secrétaire, Didier GESTAT de GARAMBÉ, pour la l'exposé du rapport d'activités couvrant en réalité la période allant du 23 mai 2013 au 21 mai 2015 pour tenir compte de l'absence de tenue d'assemblée générale en 2014.

Pierre PRADINES, trésorier, a ensuite présenté le bilan de l'exercice comptable 2013 duquel est ressorti un déficit de 476,40 € et celui de 2014 faisant apparaître un excédent de 26,02 €. Le rapport financier portant sur ces deux années, après quelques questions, a été soumis au vote et a été approuvé par la totalité des membres présents ou représentés du CIL, de même que le quitus a été donné pour la gestion du trésorier.

Après présentation par le président de la composition actuelle du CA du CIL Cap Brun – Petit Bois, il a été proposé et ratifié que les membres du CA dont le mandat expirait en 2014 et s'est poursuivi de facto jusqu'à ce jour, faute de tenue d'AG cette année là, puisse être reconduit pour une période de deux années, sous réserves de leur candidature.

Sur ce Cathy DAUTA-GAXOTTE, Jeanine de GANAY et Marcel FAIVRE-CHEVRIER se trouvant dans la situation précitée se présentent aux suffrages de l'assemblée et sont élus à l'unanimité es qualité de membres du CA jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

Claude TÉQUI, membre du CA coopté en 2014, présente également sa candidature et est élu à l'unanimité.

Six administrateurs voient leur mandat s'achever cette année 2015 savoir Bernard CADOT, Fleur COUTARD, Pierre-Jacques DEPALLENS, Gérard GACHOT, Michel HÉGER et Alain HELLY. Acceptant de se présenter à nouveau ils sont réélus à l'unanimité pour une durée de 3 ans expirant à la date de l'AG de 2018.

Le président fait état de ce que les statuts du CIL prévoyant que le CIL était à la date du 21 mai 2015 riche de 15 administrateurs et prévoyant que leur nombre peut aller jusqu'à 20, d'autres candidatures sont les bienvenues.

Se présente alors aux suffrages de l'assemblée Madame Marie-Danièle CORNE laquelle est élue pour trois ans, à l'unanimité.

S'agissant enfin du montant de la cotisation des adhérents, inchangée depuis plus de dix ans, il a été voté à l'unanimité et une abstention de la porter de 7 € à 10 € pour l'année 2016 (cotisations versées à partir du 1^{er} octobre 2015).

Gérard GACHOT
Président

Didier GESTAT de GARAMBÉ
Secrétaire